NOTE RAPIDE



SOCIÉTÉ - HABITAT Mai 2016 • www.iau-idf.fr

PRESTATIONS SOCIALES ET IMPÔTS RÉDUISENT LES INÉGALITÉS ENTRE TERRITOIRES

LA TERRITORIALISATION DES QUESTIONS SOCIALES TEND À OBLITÉRER LE RÔLE DE L'ÉTAT PROVIDENCE DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET DE LA PAUVRETÉ. PAR LE JEU DES IMPÔTS ET DES PRESTATIONS SOCIALES, L'ÉTAT DIMINUE DE 30 % LE TAUX DE PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 40 % LES INÉGALITÉS ENTRE HAUTS ET BAS REVENUS, ET RÉDUIT LES INÉGALITÉS DE NIVEAUX DE VIE ENTRE COMMUNES.

ans un contexte économique incertain où les contraintes budgétaires menacent l'État providence, les classes moyennes sont de plus en plus sensibles au système de redistribution et aux inégalités. Or, dans nos sociétés, le territoire, plus que la consommation, devient le marqueur social par excellence de ces inégalités. La politique de la ville, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), témoignent de cette territorialisation accrue des questions sociales. On finit par oublier que l'État social, par le jeu des transferts, contribue fortement à la réduction des inégalités de niveaux de vie entre territoires. Le nouveau système d'information statistique de l'Insee, Filosofi (fichier localisé social et fiscal, encadré p. 4), permet pour la première fois de mesurer les effets de la redistribution monétaire et de la taxe d'habitation sur les inégalités, la pauvreté et les niveaux de vie des ménages à l'échelle des communes de plus de 2000 habitants – mais aussi entre ces communes.

LES TRANSFERTS REHAUSSENT LES BAS REVENUS ET RÉDUISENT DE 30 % LA PAUVRETÉ

Au titre de la redistribution monétaire, l'État verse des prestations – allocations familiales, allocations logement, minima sociaux – et lève des impôts – impôt sur le revenu, CSG et CRDS. Il contribue ainsi à atténuer les inégalités de revenus. L'Insee déduit aussi la taxe d'habitation, dont la vocation n'est pas redistributive, dans le calcul des niveaux de vie. En Île-de-France, comme en France, les effets de ces transferts sont positifs pour les 30 % des habitants les plus modestes, négatifs au-delà. Ils sont plus marqués aux extrémités de l'échelle des revenus: ils accroissent de 44,5 % les revenus déclarés des 10 % des Franciliens les plus modestes et amputent de 23,7 % ceux des 10 % les plus aisés. Globalement, ils réduisent la masse des revenus perçus par l'ensemble des Franciliens de 14,9 % (encadré Méthodologie, p. 3). C'est davantage que pour les Français pris dans leur ensemble (-10,7 %), en raison de la surreprésentation des hauts revenus dans la région. Les trois

-40%

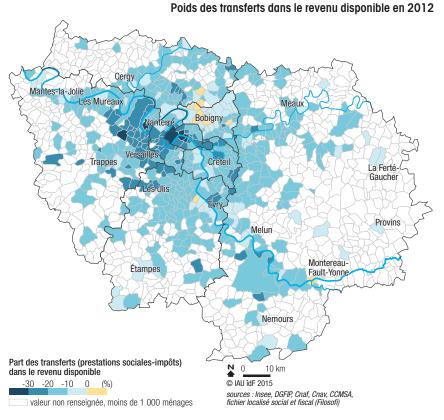
SOIT LE TAUX DE RÉDUCTION DES ÉCARTS ENTRE HAUTS ET BAS REVENUS PAR LES EFFETS DE LA REDISTRIBUTION

-30%

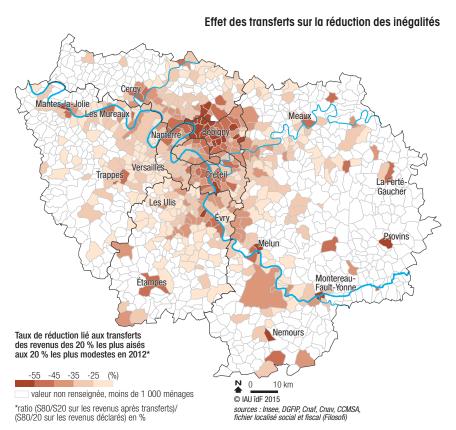
SOIT LE TAUX DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE PAR LE JEU DES IMPÔTS ET DES PRESTATIONS SOCIALES

Insee, données Filosofi 2012





Les territoires en bleu foncé connaissent une surreprésentation de hauts revenus, avec une population qui contribue le plus, de fait, à la redistribution. Les populations des territoires marqués en jaune sont des bénéficiaires nets de ces transferts.



C'est en Seine-Saint-Denis que l'effet des impôts et des prestations sociales engendre la plus forte réduction des inégalités. Grâce aux relèvements des bas revenus, les écarts entre hauts et bas revenus y sont réduits de moitié.

prestations sociales contribuent de façon quasi équivalente à relever le niveau de vie des ménages les plus pauvres.

La redistribution contribue ainsi à réduire de 30 % le taux de pauvreté. La pauvreté est mesurée en fonction d'un seuil défini à l'échelle de la France. Sont considérées comme pauvres en France, en 2012, les personnes qui disposent de moins de 989 euros par unité de consommation¹ par mois après transferts, soit 60 % du niveau de vie médian des Français. En Île-de-France, 15 % des habitants sont dans cette situation, 14,3 % en France. L'Insee calcule aussi un taux de bas revenus à partir des données de revenus déclarés avant transferts. Sans redistribution, le taux de pauvreté serait de 21,3 % dans la région.

LE RÔLE MAJEUR DES PRESTATIONS DANS LA RÉDUCTION DES ÉCARTS DE REVENUS

Les transferts monétaires agissent principalement sur les extrêmes de la distribution des revenus, en raison de la progressivité de l'impôt sur le revenu et du ciblage des prestations logement et des minima sociaux. En 2012, ils permettent de réduire de l'ordre de 40 % les écarts de richesse entre les Franciliens les plus aisés et les plus modestes, quel que soit l'indicateur retenu (encadré Méthodologie, p.3).

Si l'on s'intéresse à l'ensemble de l'échelle des revenus, la redistribution permet de réduire de 16 % la dispersion des revenus des Franciliens. L'Insee a calculé, à l'échelle de la France, l'impact relatif des différents transferts dans la réduction des inégalités, compte tenu des masses en jeu et des effets de progressivité [Insee, 2015]. Prises dans leur ensemble, les prestations sociales diminuent de près de 62 % les inégalités de niveau de vie en 2014, les prestations familiales y participent à hauteur de 25 %, les minima sociaux pour 18 %, et les aides au logement pour près de 19 %.

L'impôt sur le revenu reste le système le plus redistributif: il explique 32 % de la diminution des inégalités. Le reste, 6 %, relève des cotisations et contributions sociales redistributives. À l'inverse, la taxe d'habitation tend à accroître légèrement les inégalités (+0,5 %).

LES HABITANTS DE SEINE-SAINT-DENIS, PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DE LA REDISTRIBUTION

Les transferts monétaires agissant principalement sur les extrêmes de la distribution des revenus, les départements où vivent les populations les plus aisées contribuent le plus, de fait, au système. Inversement, ceux qui abritent nombre d'habitants modestes en bénéficient davantage (carte ci-dessus). La redistribution monétaire ampute ainsi de 19,5 % la masse des revenus déclarés par les Parisiens, mais de seulement 6,8 % celle des Séquanodyonisiens. C'est dans ce département qu'elle conduit le plus à réduire les écarts de niveau de vie entre le haut et le bas de l'échelle des revenus, de l'ordre de la moitié, grâce au relèvement des bas revenus (carte ci-contre). Le taux de pauvreté y diminue de 28 %, un peu moins qu'en moyenne dans la région.

On observe le même schéma à l'échelle des communes. Les communes qui accueillent le plus de personnes en difficulté bénéficient le plus des prestations sociales et enregistrent les plus fortes réductions des inégalités. Ainsi, Clichy-sous-Bois est l'une des rares communes où les transferts augmentent la masse des revenus détenus par les habitants (+6,1 %). Ce faisant, ils y réduisent de 27 % le taux de pauvreté et des trois quarts l'écart entre revenus des plus aisés et des plus pauvres.

Les aides sociales à destination des bas revenus réduisent de façon uniforme la pauvreté sur le territoire régional. L'effet de la redistribution sur les inégalités est en revanche d'autant plus marqué que les écarts initiaux entre hauts et bas revenus sont importants et, plus encore, que la pauvreté avant transferts est élevée. Son action est moindre sur la dispersion de l'ensemble des revenus. La réduction des inégalités à l'échelle locale passe avant tout par le relèvement des bas revenus. Après transferts, le niveau des inégalités dépend avant tout de l'ampleur des hauts revenus.

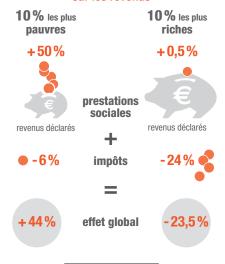
ESPACES D'INÉGALITÉS ET ESPACES DE PAUVRETÉ : PEU DE RECOUVREMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Les cartes communales attestent de l'absence de lien entre le niveau des inégalités et celui de la pauvreté, après redistribution. Ainsi, en dépit de la grande diversité des niveaux de vie médians et des taux de pauvreté en proche couronne, le niveau des inégalités d'une commune à l'autre est assez voisin, Neuilly-sur-Seine mise à part. Les inégalités sont surtout sensibles au niveau des hauts revenus : plus ils sont élevés, plus elles tendent à être fortes. Paris se singularise par les plus fortes inégalités de niveau de vie. surtout à l'ouest de la capitale. Dans les arrondissements du centre et de l'ouest de Paris (1er. 2°, 3°, 4°, 6°, 7°, 8°, 16°, 17°), et à Neuilly-sur-Seine, la masse des revenus détenue par les 20 % des habitants les plus riches est au moins dix fois plus élevée que celle détenue par les 20 % les plus modestes. Eu égard au prix de l'immobilier et à la faiblesse du parc social, la pauvreté y est modérée. Dans les trois arrondissements du quart nord-est (18e, 19e et 20e), le niveau de vie des plus aisés est plus faible qu'ailleurs dans la capitale, mais la pauvreté y est beaucoup plus élevée. Dans les autres arrondissements, le niveau élevé des inégalités est associé à la double présence de ménages très aisés et de populations modestes. La plupart des arrondissements de l'Est parisien sont en voie d'embourgeoisement. Ils sont progressivement investis par des cadres actifs en quête de centralité.

Au-delà du périphérique, le niveau des inégalités baisse sensiblement, en étant toutefois plus élevé dans la proche banlieue aisée de l'ouest, de Levallois à Boulogne. Les contrastes communaux s'expriment davantage au travers des niveaux de vie médians et de la pauvreté. Les territoires les plus fragiles – cumulant taux de pauvreté élevés et niveaux de vie médians faibles – sont de plus en plus concentrés

Effets des transferts monétaires

sur les revenus

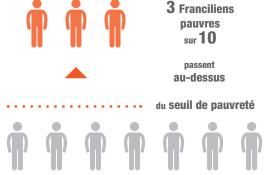


sur les inégalités

rapport des **revenus**des **20** % les plus **modestes**aux **20** % les plus **aisés**



sur la pauvreté



Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) © IAU îdF; pictogramme ©123rf/leremy

Impact des transferts sur les revenus déclarés par département en 2012

Seine-Saint-Denis



Val-d'Oise



Seine-et-Marne



Essonne



Val-de-Marne



Yvelines



Hauts-de-Seine



Paris



Clé de lecture: les transferts (prestations sociales-impôts) amputent de 6,8 % les revenus déclarés des habitants de Seine-Saint-Denis.

MÉTHODOLOGIE: LES INDICATEURS D'INÉGALITÉS

Les écarts de richesse peuvent être appréhendés selon trois indicateurs :

- le **rapport de la masse** de revenus détenue par les 20 % les plus aisés sur celle des 20 % les plus modestes (S80/S20). En Île-de-France, ce rapport est de 10,5 avant redistribution et de 6,1 après, soit un taux de réduction de 42 % ;
- le rapport interdécile rapproche le revenu au-delà duquel vivent les 10 % les plus aisés (9° décile) sur le revenu en deçà duquel vivent les 10 % les plus modestes (1° décile).
 En Île-de-France, ce rapport est de 7,4 avant redistribution et de 4,6 après, soit un taux de réduction de 38 %. Après redistribution, le 1° décile est de 10 074 euros par UC et le 9° décile de 46 108 euros, en 2012;
- l'indice de Gini mesure les inégalités entre les revenus de tous les ménages.

en banlieue nord et sud-est. Y figurent aussi quelques communes de grande couronne dotées d'un parc social important. Dans la couronne périurbaine, où domine le pavillonnaire, tant le niveau des inégalités que celui de la pauvreté sont faibles. Les ménages très modestes ou très aisés y sont sous-représentés. En 2011, le taux de pauvreté de l'espace périurbain francilien est deux fois plus faible que celui de l'agglomération de Paris. Le niveau des inégalités est toutefois un peu plus élevé dans les espaces périurbains aisés de l'ouest.

LE FICHIER FILOSOFI

Les données du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) proviennent du rapprochement des données fiscales et des données sur les prestations sociales. Ces données reconstituent un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales et revenus financiers soumis à déclaration2), avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins: jusqu'à la commune et, prochainement, à des niveaux infracommunaux. En raison de différences de méthode, ce nouveau dispositif ne permet pas de comparer les résultats de l'année 2012 avec ceux des années précédentes issus de l'ancien système. Pour plus de détails sur ces différences, sur le fichier Filosofi et sur les définitions des indicateurs statistiques mentionnés - médiane, 1er décile, 9e décile, rapport interdécile, ratio S80/S20, indice de Gini, taux de pauvreté se reporter au site de l'Insee: www.insee.fr/fr/methodes/

LA REDISTRIBUTION RÉDUIT LES INÉGALITÉS DE REVENU ENTRE LES COMMUNES

L'État social, via les transferts monétaires, atténue aussi indirectement les différences de niveau de vie des Franciliens entre les communes. Son impact territorial est très élevé sur les disparités de niveaux de vie des ménages les plus modestes : la redistribution diminue de 46 % la dispersion des revenus les plus faibles entre les territoires. L'effet est beaucoup plus limité sur les écarts de revenus des plus aisés (-8%). Elle diminue de 15% les écarts de niveaux de vie médians. En 2012, le revenu médian déclaré par UC le plus élevé est celui de Marnes-la-Coquette (48 824 euros par an), le plus faible, celui de Clichy-sous-Bois (9 622 euros), soit un rapport de 1 à 5,1. Après transferts, le niveau de vie médian par UC le plus élevé est toujours celui de Marnes-la-Coquette (45 024 euros), le plus faible devient celui de Grigny (12666 euros), soit un rapport de 1 à 3,6. Enfin, si les transferts atténuent nettement la pau-

vreté, ils ne réduisent pas les écarts de niveau de pauvreté d'un territoire à l'autre. Avant redistribution, Clichy-sous-Bois enregistre le taux de pauvreté le plus élevé (59,5%). Après transferts, c'est Grigny (44,5%).

En 2016, le système Filosofi permettra d'analyser plus finement les effets de la redistribution à l'échelle infracommunale. Les effets locaux de la redistribution monétaire pourront aussi, désormais, faire l'objet d'un suivi annuel. À côté de l'État, les collectivités territoriales jouent aussi un rôle social qui contribue, de façon variable, à réduire les inégalités de revenus en finançant, par exemple, l'allocation personnalisée d'autonomie, le fonds de solidarité pour le logement, le fonds d'insertion des jeunes, ou les diverses aides versées par les centres communaux d'action sociale envers les familles, les sans-abri, etc.

Les communes doivent aussi répondre à une demande d'équipements et de services publics (scolarisation avant 3 ans, soutien pour les devoirs, départs en vacances, activités culturelles, etc.), d'autant plus élevée que les habitants ont des revenus modestes. Mais leur capacité à répondre à cette demande sociale, notamment dans les secteurs où se concentrent les ménages à bas revenus, peut être mise à mal au regard de leurs ressources. On comprend dès lors que la solidarité entre communes par le biais de la mutualisation des ressources ou la péréquation constitue un enjeu important dans la mise en place du nouveau paysage en EPCI du territoire régional.

Mariette Sagot, démographe sous la responsabilité de Catherine Boillot, directrice du département habitat et société

- 1. Unité de consommation (UC): 1 UC pour le premier adulte du ménage; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans (Insee).
- Ces revenus sont imputés par l'Insee: livrets exonérés, plan d'épargne en actions (PEA), livret d'épargne populaire (LEP), compte épargne logement (CEL), plan d'épargne logement (PEL), produits d'assurance vie.

RESSOURCES

- Beffy Magali, Clerc Marie-Émilie, Thévenot Céline, «Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe: état des lieux et impact de la crise», dans La France dans l'Union européenne, *Insee* Références, 2014.
- Bellidenty Jacques, Martinez Corinne, «Les prestations sociales et les impôts réduisent les écarts de revenus de 38 % en Île-de-France, mais la pauvreté reste forte », *Insee Analyses*, n° 25, décembre 2015.
- Bellidenty Jacques, Martinez Corinne, « Des disparités de niveaux de vie fortes à Paris et dans les Hauts-de-Seine», Insee Flash Île-de-France, n° 5, juin 2015.
- Cazenave Marie-Cécile, Duval Jonathan, Lejbowicz Tania, Stehlé Juliette, « La redistribution : état des lieux en 2012 », dans France, portrait social. Édition 2013, pp. 55-64, Insee, novembre 2013. http://bit.ly/217GaQ0
- « Fiches thématiques. Revenus, niveaux de vie », dans France, portrait social. Édition 2015, Insee, 2015, pp. 176-183.
- Sagot Mariette, Métropolisation et spécialisation sociale du territoire, IAU îdF, décembre 2015.

Sur le site de l'IAU îdF

- Séminaires Analyse et politique de la ville, cycle 2015. Fractures sociales, fractures spatiales, métropolisation et logiques périphériques. http://bit.ly/1TMEEn6
- Disparités: études et publications. http://bit.ly/1L4Zvjc

3 annexes cartographiques à télécharger sur le site de l'IAU îdF:

- les niveaux de vie en 2012;
- pauvreté élevée en banlieue nord (taux de pauvreté en 2012);
- fortes inégalités de revenus à Paris en 2012 (rapport des masses des niveauxde vie). http://bit.ly/1t3K1UI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
FOUAD ÁWADA
RÉDACTION EN CHEF
ISABEILE BARAZZA
INFOGRAPHIE - CARTOGRAPHIE
Stéphanie Lesellier
Marie Pagezy-Boissier

Jean-Fudes Tillov

MAQUETTE
Élodie Beaugendre
MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Claire Galopin, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France 15, rue Falguière 75740 Paris Cedex 15 01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144 ISSN ressource en ligne 2267-4071









